

Trophée béton école

récompense les jeunes diplômés en architecture

Règlement

Inscriptions jusqu'au 30 septembre 2016

Le Trophée béton, organisé par les associations Bétocib, CIMbéton et la Fondation Ecole Française du Béton, sous le patronage du Ministère de la Culture et de la Communication, a pour but de révéler les jeunes diplômés des écoles d'architecture françaises, de les parrainer et de leur offrir une visibilité à l'orée de leur vie professionnelle.

1 - OBJECTIFS

Le Trophée béton invite les futurs professionnels à s'interroger sur les qualités esthétiques, techniques et environnementales du matériau béton.

Il prime les PFE (projet de fin d'étude) dont l'architecture et les performances constructives mettent en valeur l'utilisation du matériau béton. Tous les projets de fin d'étude peuvent être présentés, quels que soient leurs échelles ou leurs programmes, pourvu qu'ils répondent au cahier des charges.

Grâce à ses déclinaisons multiples, le béton occupe une place dominante dans l'architecture et offre une grande liberté aux concepteurs, tant sur le plan esthétique que technique.

Bien que centenaire, le béton est un matériau jeune. Matériau de prédilection du XXe siècle, il a largement participé au développement de l'architecture moderne. Par son caractère universel, ce matériau continu et polyfonctionnel, s'adapte aussi bien à l'architecture organique qu'au rationalisme ou au minimalisme.

La richesse de ses potentialités plastiques et structurelles, qui conservent toute leur actualité au XXIe siècle, mérite d'être explorée en permanence.

C'est pourquoi, afin de sensibiliser les jeunes générations aux qualités intrinsèques du matériau et de favoriser le développement d'une réflexion architecturale innovante pour son utilisation, les associations Bétocib, CIMbéton et la fondation EFB sont à l'origine de la création d'un Trophée béton annuel faisant appel à l'imagination des étudiants des écoles d'architecture. Ce concours a aussi pour objectif d'aider les étudiants à développer leur réflexion et à faire connaître leurs idées en matière d'architecture. Il leur offre une première tribune professionnelle.

La remise des prix de la 5^e édition du Trophée aura lieu en janvier 2017 à la Maison de l'architecture en Ile-de-France.

Pourront s'y inscrire les étudiants ayant obtenu leur PFE aux sessions de 2015 et 2016.

Les projets inscrits au Trophée béton ont pour base le PFE de l'étudiant, qui peut être complété pour répondre au cahier des charges.

Les candidats peuvent développer certains aspects techniques de leur projet de fin d'étude (PFE), avant ou après obtention de leur diplôme. Ils pourront s'ils le souhaitent, s'allier des compétences supplémentaires en constituant des équipes pluridisciplinaires. Par ailleurs, les étudiants inscrits en bi-cursus architecte-ingénieur pourront également participer au concours. Les candidats seront évalués selon des critères tels que leur démarche personnelle dans l'utilisation judicieuse du béton, la qualité architecturale de leur projet, leur approche structurelle et constructive ainsi que sur la prise en compte des exigences thermiques et environnementales des réglementations en vigueur.

Ils devront se conformer aux éléments de rendu (voir section rendu).

2 - ORGANISATION DU CONCOURS

Organisateurs du concours :

- Bétocib : Association pour la valorisation de la qualité esthétique et technique de l'architecture en béton. Bétocib créée en 1973, est présidée par Paul Chemetov, et regroupe les professionnels de la construction : architectes, plasticiens, BET, économistes, fournisseurs de matériaux, entreprises et préfabricants, maîtres d'ouvrage et organismes professionnels partageant la même passion du béton.

- CIMbéton : Centre d'information sur le ciment et ses applications. L'association CIMbéton a pour mission de faire connaître les progrès techniques des ciments et des bétons dans tous les secteurs de la construction, bâtiment, travaux publics, génie civil. Le pôle bâtiment promeut l'Architecture en béton au travers de multiples actions à destination des professionnels et des étudiants (publications, conférences, formations, concours, etc.).

- EFB : Fondation de l'Ecole Française du Béton. La fondation EFB est un lieu privilégié de dialogue entre maîtrise d'ouvrages, maîtrise d'œuvre, administrations, industriels des matériaux et des produits, entreprises de construction, bureaux de contrôle, établissements d'enseignement, laboratoires de recherche et médias.

Le concours est placé sous le patronage du Ministère de la Culture et de la Communication, Direction des Patrimoines et en partenariat avec la revue AMC et la Maison de l'architecture en Ile-de-France.

Secrétariat du concours :

L'organisation du concours est assurée par un secrétariat qui comprend un représentant de Bétocib et de CIMbéton. Le secrétariat est chargé de la réalisation de toutes les tâches liées à la conception et à l'organisation du concours. Il est l'interlocuteur unique des candidats. Les questions doivent être envoyées à l'adresse info@trophee-beton.com.

Candidats :

Le concours s'adresse à tous les étudiants des écoles d'architecture françaises inscrits en projet de fin d'étude (PFE), ou jeunes diplômés.

Ne pourront être sélectionnés que les étudiants ayant obtenu leur Projet de Fin d'Etude (PFE) aux sessions de 2015 et 2016. Les candidats peuvent se présenter soit de manière individuelle, soit en équipe constituée au minimum d'un étudiant architecte et pouvant également intégrer un étudiant architecte et/ou un étudiant ingénieur.

Les candidats architectes n'ayant pas constitué d'équipe mais souhaitant bénéficier de l'accompagnement d'un étudiant ingénieur, peuvent en faire la demande.

Dans le cadre des équipes, un mandataire doit être désigné. Il est l'unique interlocuteur vis-à-vis du secrétariat du concours. Dans tous les cas, le PFE du mandataire est le support du projet.

L'ensemble des membres constituant les équipes doivent être soit titulaire d'une carte d'étudiant, soit titulaire d'un diplôme datant au plus de 2015.

Lors du rendu du concours, tous les membres de l'équipe doivent figurer dans la fiche d'identification de l'équipe sous le titre d'associés et seront considérés comme auteurs du projet au même titre que le mandataire.

Modalités d'inscription :

L'inscription, obligatoire, est ouverte à partir de la date du lancement, le 11 février 2016, et jusqu'au 30 septembre 2016. Chaque candidat ou équipe de candidats doit s'inscrire en ligne par l'intermédiaire du site Web www.trophee-beton.com. Seul le candidat ou le mandataire de l'équipe reçoit un accusé de réception par email. Cet email atteste de l'inscription.

Réponses aux questions :

Les questions concernant le règlement peuvent être adressées par email au secrétariat du concours jusqu'à la date limite de clôture des inscriptions : info@trophee-beton.com.

3 - DOSSIER DE CONCOURS

Modalités :

Le règlement du concours et l'ensemble des informations nécessaires à la participation, sont disponibles sur le site Web dédié.

Les éléments de rendu :

Pour favoriser la participation des étudiants, les éléments de rendu exigés se rapprochent de ceux demandés dans le cadre des PFE.

Le rendu se fera en deux phases. Les éléments remis par les candidats seront rédigés en français.

La première phase s'adressera à tous les candidats voulant participer au concours et fera l'objet d'un premier jury.

La seconde phase s'adressera aux candidats sélectionnés lors du premier jury. Les dix équipes nommées seront auditionnées par un jury professionnel le jour de la remise des prix, soit le 5 janvier 2017.

Première phase :

à rendre au plus tard le 30 septembre 2016. Les documents sont à envoyer par courrier recommandé ou à remettre en main propre contre signature au :

Secrétariat du Trophée Béton - Bétocib, CIMbéton,
EFB 7, place de la Défense, 92974 Paris-La-Défense Cedex.
9h-13h et 14h-17h

Les documents envoyés obligatoirement au format papier et au format numérique, sur clé USB, sont les suivants :

- La copie de délibération du jury de diplôme
- Un cahier de présentation relié en format A3 (42 cm x 29,7 cm) de 7 à 10 pages maximum

Description du cahier :

o Page 1 : Une synthèse du projet avec un texte explicatif obligatoire de 2000 signes (espaces compris).

- Sujet, problématique choisie et objectif du projet
- Contexte réel ou théorique : analyse de site, insertion...
- Projet architectural
- Choix du matériau béton

o Page 2 à 6 : Réduction du rendu graphique du PFE

o Page 7 : Pertinence du choix du béton par rapport au projet

- choix du type de mise en œuvre (BPE, préfabriqué, projeté....)
- performances techniques et environnementales, telles que réflexion bioclimatique,
- performances thermiques, sismique, acoustique.... etc. (détails techniques)

Ces documents livrés sur clés USB doivent être mis bout-à-bout sur un fichier PDF unique, impérativement compressé (JPEG, 300 dpi, 3 Mo maximum).

Deuxième phase :

à rendre et à présenter le jour du jury final :

- Un diaporama de 10 pages support d'une présentation orale de 15 mn maximum devant le jury
- 4 panneaux de rendu au format A1 pour l'exposition :

Les 4 panneaux de format A1 (59,4 cm x 84 cm) sont constitués de tirages montés sur des supports plans, rigides, légers et résistants. Ils sont plastifiés. (Les frais de tirage, encollage et plastification sont remboursés par les organisateurs sur présentation des factures après validation par les organisateurs des montants engagés).

Description des panneaux :

Ils sont présentés verticalement et numérotés.

Le nom des candidats est placé en haut à gauche de chacun des panneaux. La mise en page des panneaux est libre.

Les panneaux sont composés au moins des illustrations graphiques suivantes :

- Plan Masse
- Vue(s) en trois dimensions représentant le projet
- Plan(s) significatif(s)
- Élévation(s) et Coupe(s)
- Détails constructifs
- Matériaux - Présentation de la texture et de l'aspect des matériaux et de la relation avec le contexte (environnement, bâtiments existants...)
- Note explicative et personnelle sur la nature des matériaux choisis et la pertinence architecturale et technique de leur emploi.
- La présentation de maquette(s) du projet ou de photos de celle(s)-ci est facultative.

Toute présentation non conforme peut, si le jury le décide, entraîner l'élimination du candidat.

L'échelle de tous les documents graphiques et de présentation doit être précisée sur tous les documents. L'orientation doit être spécifiée sur tous les plans.

Il est de la responsabilité de chaque candidat ou équipe de candidats de s'assurer que la représentation graphique de son projet permet aisément sa reproduction pour des publications ultérieures.

En participant au Trophée béton, le candidat autorise les organisateurs à utiliser l'ensemble des visuels transmis pour réaliser des publications au sujet du Trophée béton ou pour illustrer le site Web trophee-beton.com.

4 - JURY ET RÉSULTATS

Composition du jury :

Le jury se réunit à deux reprises, correspondant aux deux phases de rendu. Le président du jury est architecte.

Le jury se compose d'une dizaine de membres, et notamment :

une majorité d'architectes (dont le président) et d'ingénieurs ;

un membre de chaque association organisatrice ;

une ou plusieurs personnalités extérieures.

Désignation des projets lauréats et mentionnés :

Le jury est souverain dans son choix. Il peut juger de la conformité de l'ensemble des propositions au présent règlement.

Le jury doit examiner les projets ne respectant pas les prescriptions afin de décider de l'élimination ou non du concurrent en défaut.

Le jugement est établi suivant l'intérêt des projets en fonction des critères définis ci-dessous. À l'issue de la procédure, le jury désigne à la majorité au maximum quatre projets lauréats.

Critères d'évaluation :

Le jury examine les projets selon quatre critères :

- Démarche personnelle dans l'utilisation judicieuse du béton
- Qualité architecturale
- Approche structurelle et constructive
- Démarche environnementale

Proclamation des résultats :

La proclamation des résultats a lieu le jour du jury, à la Maison de l'architecture en Ile-de-France, en janvier 2017.

Récompenses :

Les prix sont envoyés aux lauréats par chèque sous enveloppe. Les prix se répartissent de la manière suivante :

- 1er prix : 5000€
- 2e prix : 4000€
- 3e prix : 3000€
- 4e prix : 2000€

Les lauréats et nominés bénéficieront tous d'un abonnement gratuit à la revue AMC pendant un an.

Diffusion des projets sélectionnés :

Les projets nominés et lauréats feront l'objet d'une exposition à la Maison de l'architecture en Ile-de-France et d'une publication dans la revue AMC du mois de février 2017.